

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Michel Jasmin	1.1 Maire	49 685	18 207	26 998	
Any-Pier Houle	1.2 Conseiller	12 363	6 541		
Gaetan Lavalée	1.3 Conseiller	12 094	6 407		
Julie Lamoureux	1.4 Conseiller	12 094	6 407		
Lucie Chagnon	1.5 Conseiller	12 632	6 676		
Alexandre Mantha	1.6 Conseiller	12 497	6 608		
Louise Bourassa	1.7 Conseiller	10 509	5 577		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).